



HUMAN  
RIGHTS  
WATCH

## Rhétorique contre réalité La situation au Darfour

« Même au Darfour, on peut dire que la sécurité règne presque partout. Il n'y a pas de problème et la vie est tout à fait normale. »

—Le Président soudanais Omar el-Béchir, 9 octobre 2008<sup>1</sup>

« Depuis janvier 2008, plus de 230 000 civils ont été contraints de fuir la violence, à raison de près de 1 000 par jour. Un grand nombre d'entre eux se sont enfuis vers des camps surpeuplés situés à proximité de localités importantes ou, parfois, ont cherché refuge dans le désert, en attendant que les affrontements diminuent d'intensité. Tandis que les attaques contre des organismes humanitaires ont aussi continué d'augmenter, le nombre des actes de violence visant des agents humanitaires a, au cours des huit premiers mois de 2008, déjà dépassé les records atteints en 2007. »

—Le Secrétaire général des Nations unies Ban Ki-moon, 17 octobre 2008<sup>2</sup>



AJGADEP

SERAP Nigeria

Waripnet

Center for  
Human Rights



<sup>1</sup> Interview sur Channel 4, 9 octobre 2008,

[http://www.channel4.com/news/articles/politics/international\\_politics/sudan+president+no+mass+rape/2493762](http://www.channel4.com/news/articles/politics/international_politics/sudan+president+no+mass+rape/2493762).

<sup>2</sup> Conseil de sécurité des Nations Unies, « Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine–Nations Unies au Darfour », S/2008/659, 17 octobre 2008,

<http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N08/553/95/PDF/N0855395.pdf?OpenElement> (consulté le 30 octobre 2008).



<b>Résumé .....</b>	<b>1</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>6</b>
<b>Une insécurité persistante sur le terrain .....</b>	<b>9</b>
<b>La situation humanitaire au Darfour .....</b>	<b>14</b>
<b>La justice soudanaise et l'imputabilité des crimes .....</b>	<b>18</b>
<b>La MINUAD – Opération hybride Union africaine/Nations Unies .....</b>	<b>23</b>

## Résumé

Le 31 mars 2005, pour la toute première fois, le Conseil de sécurité des Nations Unies a déféré une situation – la situation au Darfour – à la Cour pénale internationale (CPI) aux fins d'ouverture d'une enquête. La Cour a délivré ses deux premiers mandats d'arrêt en avril 2007, à l'encontre du ministre du gouvernement Ahmad Harun et du dirigeant janjawid Ali Kushayb, pour leur rôle prédominant dans une série d'attaques perpétrées contre des civils au Darfour occidental en 2003 et 2004. Les autorités soudanaises ont toutefois refusé dès le départ de coopérer avec la CPI et elles ont refusé d'arrêter et de remettre les deux suspects. En lieu et place d'arrestation, Ahmad Harun a été promu ministre d'État délégué aux affaires humanitaires.

Le 14 juillet 2008, le procureur de la CPI a annoncé qu'il réclamait un troisième mandat d'arrêt, en l'occurrence à l'encontre du Président soudanais Omar el-Béchet, pour 10 chefs de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Cette fois, plutôt que de simplement opposer une fin de non-recevoir à la CPI, le gouvernement soudanais a lancé une importante campagne diplomatique visant à convaincre le Conseil de sécurité de surseoir à l'enquête. Aux termes de l'article 16 du Statut de Rome de la CPI, le Conseil de sécurité des Nations Unies est habilité à accorder, par voie de résolution, un sursis d'une période pouvant aller jusqu'à un an, renouvelable.

Depuis la requête émise par le procureur et dans l'espoir d'obtenir le report de l'affaire, le gouvernement soudanais a consacré un temps et une énergie considérables à tenter de convaincre la communauté internationale de sa volonté de coopérer en matière de justice et d'instaurer la paix au Darfour, ainsi qu'à proclamer que la situation dans cette région s'était améliorée. Or, les actions du gouvernement sur le terrain montrent une tout autre réalité pour la population du Darfour.

Le présent rapport se concentre sur quatre dimensions de la crise au Darfour : l'insécurité persistante vécue par les civils, la situation humanitaire, la justice et l'imputabilité des crimes, ainsi que le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Il met en lumière le fossé qui existe, dans chacun de ces domaines, entre la rhétorique du gouvernement soudanais et la réalité.

Les seuls progrès notables qui ont été opérés concernent la MINUAD et ici encore, vu ses nombreux antécédents de promesses non tenues, Khartoum doit encore prouver que ses engagements peuvent se traduire en actes. La situation humanitaire et l'insécurité ont considérablement empiré depuis que le Soudan s'emploie à obtenir un report de l'enquête de la CPI.

Le conflit armé entre le gouvernement soudanais et les groupes rebelles au Darfour se poursuit sans relâche—avec des exactions commises par tous les camps contre les civils. Le 12 novembre 2008, Khartoum a annoncé un cessez-le-feu unilatéral et sans condition mais celui-ci s'est également avéré être de la rhétorique plutôt que la réalité. Le 14 novembre, des sources rebelles ont affirmé que les forces gouvernementales avaient bombardé Kurbia, dans le Nord-Darfour. Au départ, le gouvernement a nié l'existence de tout incident mais par la suite, il a déclaré qu'il s'agissait d'un affrontement avec des bandits. Au cours des deux jours qui ont suivi, des bombardements gouvernementaux ont également été signalés près de Kutum, au Nord-Darfour, ainsi que de nouveaux affrontements avec les forces rebelles aux abords de Tine, au Darfour occidental. On ignore si des victimes civiles sont à déplorer, la MINUAD n'ayant pas encore été en mesure de mener une enquête au moment de la rédaction du présent rapport.

Ces incidents ne sont que les derniers en date d'une série d'affrontements et d'attaques du gouvernement soudanais qui, depuis le mois de juillet, continuent de mettre les civils en danger sur tout le territoire du Darfour. En septembre, les forces gouvernementales ont intensifié leur campagne

de bombardements au Nord-Darfour, mettant en péril la vie des civils dans toute cette région. Au Sud-Darfour, en octobre, les forces soudanaises et les milices appuyées par le gouvernement ont attaqué plus d'une douzaine de villages dans le cadre d'opérations menées contre les forces rebelles près de Muhajariya. À cette occasion, plus de 40 civils ont été tués.

L'insécurité et les combats entre les forces gouvernementales, les rebelles et les ex-rebelles ont provoqué le déplacement de quelque 90 000 personnes au Darfour entre juillet et octobre 2008<sup>3</sup>, ce qui porte à 290 000 le nombre total de personnes déplacées au cours des dix premiers mois de l'année. Même dans les camps, les civils sont en danger. Le 25 août, dans ce qui a été qualifié d'opération visant à confisquer des armes, les forces gouvernementales lourdement armées ont encerclé le camp de déplacés de Kalma et, confrontées à une foule de personnes déplacées, elles ont ouvert le feu. Au cours de l'échauffourée qui a suivi, 33 civils ont perdu la vie et 108 autres ont été blessés, dont 38 enfants.<sup>4</sup>

Plus de 4 millions de personnes au Darfour ont toujours besoin d'aide humanitaire.<sup>5</sup> Or, en septembre 2008, l'insécurité a empêché les agences humanitaires d'avoir accès à 250 000 personnes, le pire problème d'accès enregistré cette année. Le gouvernement soudanais continue de faire obstacle à l'acheminement de l'assistance en imposant des contraintes bureaucratiques, en harcelant le personnel humanitaire et en

---

<sup>3</sup> Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général de l'ONU, Coordonnateur résident et Coordonnateur des opérations humanitaires au Soudan, « Darfur Humanitarian Profile No.33 », 1<sup>er</sup> octobre 2008, [http://www.unsudanig.org/docs/DHP33\\_narrative\\_1%20October%202008.pdf](http://www.unsudanig.org/docs/DHP33_narrative_1%20October%202008.pdf) (consulté le 30 octobre 2008).

<sup>4</sup> Conseil de sécurité des Nations Unies, « Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine–Nations Unies au Darfour », S/2008/659, 17 octobre 2008, <http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N08/553/95/PDF/N0855395.pdf?OpenElement> (consulté le 30 octobre 2008).

<sup>5</sup> Au 1<sup>er</sup> juillet 2008, plus de 2 millions d'habitants avaient besoin d'une aide humanitaire en plus des près de 2,5 millions de personnes déplacées au Darfour : Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général de l'ONU, Coordonnateur résident et Coordonnateur des opérations humanitaires au Soudan, « Darfur Humanitarian Profile, no. 32 », 1<sup>er</sup> juillet 2008, [http://www.unsudanig.org/docs/DHP%2032\\_narrative\\_1%20July%202008.pdf](http://www.unsudanig.org/docs/DHP%2032_narrative_1%20July%202008.pdf) (consulté le 30 octobre 2008).

ne respectant pas le Communiqué conjoint sur la facilitation des activités humanitaires, communiqué qu'il a signé avec l'ONU le 28 mars 2007. Résultat, l'insécurité règne tant pour les Darfouris que pour les travailleurs humanitaires. Depuis le début de l'année, 170 agents humanitaires ont été enlevés et 11 ont été tués.

La MINUAD, qui a déployé actuellement moins de 50 pour cent des effectifs prévus dans son mandat, n'a pas encore la capacité de protéger les civils vulnérables. Ses forces subissent les attaques d'acteurs armés appartenant à toutes les parties au conflit, et 14 soldats et policiers de la MINUAD ont été tués depuis le début de l'année.<sup>6</sup>

Entre-temps, les autorités soudanaises ont affirmé avoir pris des mesures positives par rapport à la justice, annonçant des dispositions soi-disant destinées à améliorer la capacité du Soudan à réclamer des comptes pour les crimes commis au Darfour. En octobre, des responsables de la justice soudanaise ont annoncé que le nouveau procureur spécial (nommé à la hâte au mois d'août) avait clôturé une enquête sur les actes commis par trois hommes, dont Ali Kushayb, l'un des deux individus déjà visés par un mandat d'arrêt de la CPI. Les responsables ont également signalé que Kushayb avait été placé en détention mais d'autres sources rapportent qu'il est toujours à son domicile.

Toutefois, ces initiatives ont jusqu'à présent peu contribué à une véritable imputabilité des crimes perpétrés au Darfour. Aucune nouvelle poursuite n'a été engagée en lien avec les principales atrocités commises au Darfour, et aucune mesure n'a été prise pour s'attaquer aux dispositions procurant une large immunité aux membres des forces armées et aux agences de sécurité ou pour résoudre les obstacles juridiques et pratiques qui entravent les poursuites judiciaires dans les affaires de viol. Bien qu'il fasse l'objet d'un mandat d'arrêt de la CPI pour crimes de guerre et

---

<sup>6</sup> « UNAMID Facts and Figures », page d'accueil de la MINUAD, Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU, <http://www.un.org/depts/dpko/missions/unamid/facts.html> (consulté le 30 octobre 2008).

crimes contre l'humanité, Ahmad Harun est toujours ministre d'État délégué aux affaires humanitaires.

Le gouvernement n'est pas le seul à porter la responsabilité de l'insécurité actuelle et des souffrances qui affectent le Darfour. Les groupes rebelles et les bandits sont également responsables d'exactions sur des civils et d'attaques contre des opérations humanitaires et des soldats de la paix, et en novembre 2008, le procureur de la CPI a réclamé trois mandats d'arrêt à l'encontre de dirigeants rebelles accusés d'avoir dirigé l'une de ces attaques qui a causé la mort de 12 soldats de la paix à Haskanita en septembre 2007. Ces crimes, même s'ils n'ont pas l'ampleur de ceux commis dans le cadre de la campagne de contre-insurrection du gouvernement soudanais, n'en demeurent pas moins constitutifs de crimes internationaux graves qui interfèrent avec les efforts de protection des civils au Darfour et il est capital que les responsables répondent de leurs actes. Néanmoins, le présent document se concentre sur les actions et responsabilités du gouvernement soudanais plutôt que sur celles des groupes rebelles, son intention étant de dénoncer l'abîme entre la rhétorique utilisée par Khartoum pour assurer l'impunité au Président Béchir et la réalité sur le terrain au Darfour. Loin de chercher à améliorer la situation comme il le prétend, le gouvernement soudanais continue de mener des attaques militaires de grande envergure contre des zones peuplées, de harceler les travailleurs humanitaires et d'accorder l'impunité pour les crimes les plus graves perpétrés au Darfour.



## Introduction

Le 31 mars 2005, le Conseil de sécurité des Nations Unies a pour la première fois déféré une situation – la situation au Darfour – à la Cour pénale internationale (CPI) aux fins d'ouverture d'une enquête. Le 27 avril 2007, la Cour a lancé des mandats d'arrêt à l'encontre de deux hommes, le ministre du gouvernement Ahmad Harun et le dirigeant janjawid Ali Kushayb, les inculpant de 51 chefs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité pour leur rôle prédominant dans une série d'attaques perpétrées contre des civils au Darfour occidental en 2003 et 2004. L'année qui a suivi la délivrance des mandats d'arrêt, les autorités soudanaises ont refusé d'arrêter et de remettre les deux suspects, et Ahmad Harun a été promu à la fonction de ministre d'État délégué aux affaires humanitaires.

Le 14 juillet 2008, le procureur de la CPI a annoncé qu'il réclamait un troisième mandat d'arrêt, en l'occurrence à l'encontre du Président soudanais Omar el-Béchet, pour 10 chefs de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Cette fois, plutôt que de simplement opposer une fin de non-recevoir à la CPI comme il l'avait fait jusque-là, le gouvernement soudanais s'est lancé dans une vaste campagne diplomatique visant à convaincre le Conseil de sécurité de surseoir à l'enquête. Depuis lors, les autorités soudanaises ont tenté de convaincre le Conseil de sécurité de l'ONU de différer le processus de justice et d'imputabilité des crimes—et en fait d'accorder à Béchet une immunité le soustrayant aux poursuites internationales—conformément à l'article 16 du Statut de Rome de la CPI. Outre des menaces à peine voilées à l'égard des casques bleus, des agents humanitaires et des civils si un mandat d'arrêt venait à être délivré, Khartoum a entamé une campagne de relations publiques visant à projeter l'image de nouvelles avancées au Darfour, tributaires de sa bonne volonté.

En septembre 2008, afin d'étayer ses affirmations selon lesquelles les améliorations enregistrées au Darfour justifiaient une résolution en vertu de

l'article 16, le gouvernement soudanais a remis à la Commission de l'Union africaine un « rapport sur les progrès réalisés ». Dans ledit rapport, il affirme qu'il a « coopéré sans réserve avec l'UA, l'ONU et la communauté internationale dans le cadre des efforts collectifs déployés pour instaurer la paix et la stabilité au Darfour » et qu'il « continuera à assumer ses responsabilités dans la région du Darfour, afin de protéger du mieux qu'il peut les civils, les biens publics et privés ainsi que les activités humanitaires, et de faciliter le déploiement efficace et sans heurts de la MINUAD ». Dans une interview accordée en octobre, le Président Béchir a déclaré que « même au Darfour, on peut dire que la sécurité règne presque partout. Il n'y a pas de problème et la vie est tout à fait normale ».<sup>7</sup>

Cette rhétorique s'est intensifiée à mesure qu'approchait la décision de la Chambre préliminaire de la CPI relative à la délivrance du mandat d'arrêt. Le lancement par Khartoum de l'Initiative du peuple du Soudan, son engagement par rapport au plan de la Ligue arabe prévoyant un processus de paix sous l'égide du Qatar, le fait qu'il vienne soi-disant de s'engager à faciliter le déploiement de la MINUAD, l'annonce de mesures prétendument destinées à améliorer l'imputabilité au niveau national des crimes commis au Darfour, ainsi que la soi-disant arrestation de Kushayb—autant de décisions entièrement révocables—ont été invoqués par le gouvernement soudanais pour prouver que l'adoption d'une résolution en vertu de l'article 16 se justifie.

Le gouvernement n'est pas le seul à porter la responsabilité de l'insécurité actuelle et des souffrances qui affectent le Darfour. Les groupes rebelles et les bandits sont également responsables d'exactions sur des civils et d'attaques contre des opérations humanitaires et des soldats de la paix, et en novembre 2008, le procureur de la CPI a réclamé trois mandats d'arrêt à l'encontre de dirigeants rebelles accusés d'avoir dirigé l'une de ces attaques qui a causé la mort de 12 soldats de la paix à Haskanita en

---

<sup>7</sup> Interview sur Channel 4, 9 octobre 2008,

[http://www.channel4.com/news/articles/politics/international\\_politics/sudan+president+no+mass+rape/2493762](http://www.channel4.com/news/articles/politics/international_politics/sudan+president+no+mass+rape/2493762) (consultée le 30 octobre 2008).

septembre 2007. Ces crimes, même s'ils n'ont pas l'ampleur de ceux commis dans le cadre de la campagne de contre-insurrection du gouvernement soudanais, n'en demeurent pas moins constitutifs de crimes internationaux graves qui interfèrent avec les efforts de protection des civils au Darfour et il est capital que les responsables répondent de leurs actes. Néanmoins, le présent document se concentre sur les actions et responsabilités du gouvernement soudanais plutôt que sur celles des groupes rebelles, son intention étant de dénoncer l'abîme entre la rhétorique utilisée par Khartoum pour assurer l'impunité au Président Béchir et la réalité sur le terrain au Darfour.

Ce rapport évalue les développements survenus dans quatre domaines clés : l'insécurité au Darfour, la situation humanitaire, la justice et l'imputabilité des crimes, ainsi que le déploiement de la MINUAD. Il analyse les affirmations et la rhétorique du gouvernement soudanais et compare le discours habituellement servi par les responsables soudanais dans le cadre de la crise au Darfour avec les événements et les conditions qui règnent réellement sur le terrain.

## **Une insécurité persistante sur le terrain**

« Nous pouvons dire que nous avons largement réussi à ramener la paix pour beaucoup de gens et, dans une large mesure, à instaurer la paix au Darfour. »<sup>8</sup>

—Le Président Omar el-Béchar, juin 2008

« Nous ne prenons pas pour cible les écoles, les civils, ou qui que ce soit d'autre. »<sup>9</sup>

—John Ukec Lueth Ukec, Ambassadeur du Soudan auprès des Nations Unies à Genève, le 17 septembre 2008

### *La rhétorique*

Le gouvernement soudanais proclame qu'il s'est engagé à offrir la sécurité aux populations civiles du Darfour et accuse les groupes rebelles de perpétuer les troubles dans cette région. Proclamant son engagement en faveur d'une solution pacifique pour la région, il a lancé, en juillet, « l'Initiative du peuple du Soudan » dans le but d'examiner les moyens de résoudre le conflit. Khartoum a également fait part de sa volonté d'assister aux pourparlers de paix que le Qatar a proposé d'accueillir fin 2008. Le 12 novembre 2008, le gouvernement soudanais a annoncé un « cessez-le-feu unilatéral et sans condition » au Darfour.

### *La réalité*

La situation au Darfour est toujours marquée par une insécurité persistante ainsi que par de nombreuses atteintes aux droits humains et violations du droit international humanitaire (« les lois de la guerre ») commises de façon généralisée par toutes les parties au conflit. Les attaques menées

---

<sup>8</sup> Al-Jazira, « Sudan president talks on Somalia and Darfur », Africanpath.com, 16 juin 2008, [http://www.africanpath.com/p\\_blogEntry.cfm?blogEntryID=5171](http://www.africanpath.com/p_blogEntry.cfm?blogEntryID=5171) (consulté le 24 septembre 2008).

<sup>9</sup> Agence France-Presse, « Sudan slams UN rights expert as 'EU agent' », EU business, 17 septembre 2008, <http://www.eubusiness.com/news-eu/1221658622.3> (consulté le 14 octobre 2008).

contre les populations civiles par les forces gouvernementales et les milices appuyées par le gouvernement se poursuivent sans relâche. Depuis janvier 2008, plus de 290 000 civils ont été forcés de fuir les violences.<sup>10</sup> Rien qu'en septembre 2008, la recrudescence des violences dans le Nord-Darfour a déplacé au moins 40 000 personnes.<sup>11</sup>

### **Les forces armées soudanaises continuent de mener des attaques aveugles :**

- Le 14 novembre, soit deux jours après que le gouvernement eut annoncé un cessez-le-feu, des sources rebelles ont affirmé que les forces gouvernementales avaient bombardé Kurbia, dans le Nord-Darfour. Khartoum fait valoir que ses activités dans la région se sont limitées à des affrontements avec des bandits armés, ce qui ne constituait pas une violation du cessez-le-feu. Néanmoins, au cours des deux jours qui ont suivi, des sources au Darfour ont également signalé des bombardements près de Kutum, dans le Nord-Darfour, ainsi que de nouveaux affrontements aux abords de Tine, au Darfour occidental. On ignore si des victimes civiles sont à déplorer ; une enquête de l'ONU est en cours.<sup>12</sup>
- Début octobre 2008, des témoins au Sud-Darfour ont signalé que des milices étaient en train de se regrouper aux alentours de la ville de Muhajiriya. En dehors de leur implication dans des affrontements armés avec les groupes rebelles, les milices soutenues par le gouvernement auraient tué des civils et incendié des villages.<sup>13</sup>

---

<sup>10</sup> Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général de l'ONU, Coordonnateur résident et Coordonnateur des opérations humanitaires au Soudan, « Darfur Humanitarian Profile No.33 », 1<sup>er</sup> octobre 2008, [http://www.unsudanig.org/docs/DHP33\\_narrative\\_1%20October%202008.pdf](http://www.unsudanig.org/docs/DHP33_narrative_1%20October%202008.pdf) (consulté le 30 octobre 2008).

<sup>11</sup> « Recent violence displaces thousands of Darfuris - UN », Fondation Reuters, 18 octobre 2008, <http://www.reliefweb.int/rw/rwb.nsf/db900sid/MYAI-7KK3AN?OpenDocument&rc=1&cc=sdn> (consulté le 30 octobre 2008).

<sup>12</sup> Louis Charbonneau, « L'ONU enquête sur de possibles violations de la trêve au Darfour », Reuters, 19 novembre 2008, [publié en français dans l'Express] [http://www.lexpress.fr/actualites/2/1-onu-enquete-sur-de-possibles-violations-de-la-treve-au-darfour\\_81973.html](http://www.lexpress.fr/actualites/2/1-onu-enquete-sur-de-possibles-violations-de-la-treve-au-darfour_81973.html).

<sup>13</sup> Andrew Heavens, « Rebels say 11 killed in Darfur militia ambush », Reuters, 12 octobre 2008, <http://www.alertnet.org/thenews/newsdesk/LC5901.htm> (consulté le 30 octobre 2008).

- Depuis août 2008, les personnes déplacées dans le Nord-Darfour ont signalé que le gouvernement avait bombardé intensément 11 villages au moins, notamment lors de deux attaques contre le village de Tawila, causant un nombre important de blessés et de morts.<sup>14</sup>
- En juillet 2008, le gouvernement a lancé au moins 21 raids aériens séparés au Darfour, entre autres des raids qui, selon les conclusions de l'ONU, visaient des zones civiles (en violation des résolutions de l'ONU interdisant les vols militaires offensifs), tuant 12 personnes et détruisant des terres cultivées et du bétail.<sup>15</sup>
- Selon Sima Samar, Rapporteuse spéciale de l'ONU sur le Soudan, les forces gouvernementales soudanaises ont effectué au moins 28 bombardements aériens « sans discrimination » au Darfour au cours des six premiers mois de l'année 2008, provoquant « un grand nombre de victimes parmi les civils ».<sup>16</sup>

### **Les forces armées soudanaises ont également fait un usage inconsideré de la force dans les camps de déplacés.**

- Début septembre 2008, la police gouvernementale est entrée dans le camp de PDI de Zam Zam, dans le Nord-Darfour, et a tiré au hasard. Elle aurait tué deux personnes, en aurait blessé trois et en aurait enlevé deux autres.

---

<sup>14</sup> <http://www.sudantribune.com/spip.php?article28708> (consulté le 14 octobre 2008) ; « Sudan planes bombing Darfur positions: rebels », Agence France-Presse, 18 septembre 2008, <http://afp.google.com/article/ALeqM5gKIESOX8Mt6s352XwRcaG2b-C27Q> (consulté le 14 octobre 2008) ; « UN urges humanitarian access to Darfuris affected by recent fighting », Sudan Tribune, 20 septembre 2008, <http://www.sudantribune.com/spip.php?article28676> (consulté le 14 octobre 2008).

<sup>15</sup> Assemblée générale des Nations Unies, « Situations relatives aux droits de l'homme qui requièrent l'attention du Conseil : Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Soudan, Sima Samar », Index des Nations Unies : A/HRC/9/13, 2 septembre 2008, [http://www.un.org/french/documents/view\\_doc.asp?symbol=A%2FHRC%2F9%2F13&Submit=Recherche&Lang=F](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A%2FHRC%2F9%2F13&Submit=Recherche&Lang=F) (consulté le 24 septembre 2008).

<sup>16</sup> *ibid.*

- Le 4 septembre 2008, la police gouvernementale a ouvert le feu à un point de distribution de vivres au camp d'Um Shalaya, tuant quatre personnes.<sup>17</sup>
- Le 25 août, dans le cadre de ce qui a été qualifié d'opération visant à confisquer des armes, les forces gouvernementales fortement armées ont encerclé le camp de déplacés de Kalma et, confrontées à une foule de personnes déplacées, elles ont ouvert le feu. Au cours de l'échauffourée qui a suivi, 33 civils ont été tués et 108 ont été blessés, dont 38 enfants.<sup>18</sup>

**La situation des droits humains au Soudan en général, et au Darfour en particulier, demeure très préoccupante.**

- Les violations des droits civils et politiques se poursuivent, notamment les arrestations et détentions arbitraires de personnes d'origine darfourienne suite à l'attaque menée par les rebelles contre la capitale, Khartoum, en mai 2008. Au moins trente des personnes arrêtées ont depuis lors été condamnées à mort mais le sort de dizaines d'autres n'est pas connu.
- Au cours de l'année 2008, les journaux ont été soumis à une censure croissante, en particulier tout reportage consacré à l'attaque rebelle menée contre Khartoum en mai, aux arrestations de suspects présumés en lien avec l'attaque, à la situation au Darfour et à la Cour pénale internationale. Depuis mai 2008, plusieurs journalistes ont été convoqués ou arrêtés, et plus de 150 articles (dont plus de 50 portaient sur le conflit au Darfour) ont été interdits en totalité ou en partie par les agents du NISS (service de renseignements intérieurs et de sécurité) chargés de censurer la

---

<sup>17</sup> Van Oudenaren Daniel, « UNAMID, IDPs and rebels attacked in North Darfur incidents », Sudan Tribune, 12 septembre 2008, <http://www.sudantribune.com/spip.php?article28601> (consulté le 24 septembre 2008), et « Fighting restricts humanitarian access in Sudan's North Darfur », communiqué de presse de la MINUAD, 19 septembre 2008, <http://unamid.unmissions.org/Default.aspx?tabid=55&ctl=Details&mid=376&ItemID=216> (consulté le 24 septembre 2008).

<sup>18</sup> Conseil de sécurité des Nations Unies, « Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine–Nations Unies au Darfour », S/2008/659, 17 octobre 2008, [http://www.un.org/french/documents/view\\_doc.asp?symbol=S%2F2008%2F659&Submit=Recherche&Lang=F](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S%2F2008%2F659&Submit=Recherche&Lang=F) (consulté le 30 octobre 2008).

presse. Le 17 novembre 2008, plus de 60 journalistes ont été arrêtés lors d'une manifestation pacifique organisée à Khartoum contre la censure gouvernementale. Tous ont été relâchés plus tard dans la journée mais ils risquent malgré tout d'être traduits en justice.<sup>19</sup>

- La Rapporteuse spéciale de l'ONU sur le Soudan, Sima Samar, a relevé que « les violences, notamment sexuelles, commises contre les femmes et les enfants ... n'ont pratiquement pas diminué dans la région du Darfour » et que « parmi les violences commises contre les femmes et les filles dans le contexte du conflit figurent le viol, le viol en réunion, les tentatives de viol, les agressions graves et les voies de fait ». <sup>20</sup>

---

<sup>19</sup> Andrew Heavens, « Sudanese journalists detained at censorship protest », Reuters, 17 novembre 2008, <http://africa.reuters.com/top/news/usnJOE4AG0FC.html>.

<sup>20</sup> Assemblée générale des Nations Unies, « Situations relatives aux droits de l'homme qui requièrent l'attention du Conseil : Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Soudan, Sima Samar », Index des Nations Unies : A/HRC/9/13, 2 septembre 2008, [http://www.un.org/french/documents/view\\_doc.asp?symbol=A%2FHRC%2F9%2F13&Submit=Recherche&Lang=F](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A%2FHRC%2F9%2F13&Submit=Recherche&Lang=F) (consulté le 24 septembre 2008).



## La situation humanitaire au Darfour

[Selon] Hassabo Abdelrahim, directeur de la Commission soudanaise chargée de l'aide humanitaire, « tout va bien à 99 pour cent » dans le secteur de l'aide humanitaire et le taux de mortalité au Darfour est aujourd'hui redevenu « normal ». Il a déclaré que les forces gouvernementales attaquaient les rebelles au Darfour pour « protéger les travailleurs humanitaires » dans la région occidentale.<sup>21</sup>

—Associated Press, 16 septembre 2008

« Au niveau humanitaire, le Gouvernement soudanais s'est engagé en faveur de la mise en œuvre du protocole humanitaire conclu avec l'ONU le 28 mars 2007. Et il a été mis en œuvre de manière exemplaire grâce aux exceptionnels mécanismes de suivi permettant la mise en œuvre du protocole humanitaire ainsi qu'aux efforts déployés par le gouvernement pour ouvrir des couloirs humanitaires au Darfour et faciliter l'acheminement de l'assistance humanitaire. Et une fois de plus, nous réitérons notre engagement en ce sens. »

—Ali Osman Mohamed Taha, Vice-président du Soudan, 25 septembre 2008<sup>22</sup>

### *La rhétorique*

Le gouvernement soudanais affirme qu'il facilite le travail des organisations humanitaires en mettant en œuvre les accords conclus

---

<sup>21</sup> Associated Press, « UN envoy fights to continue investigating Sudan », International Herald Tribune, 16 septembre 2008, <http://www.ihf.com/articles/ap/2008/09/16/news/UN-UN-Sudan.php> (consulté le 14 octobre 2008).

<sup>22</sup> M. Ali Osman Mohamed Taha, Vice-président du Soudan, discours à l'Assemblée générale de l'ONU, 25 septembre 2008, <http://www.un.org/ga/63/generaldebate/sudan.shtml> (consulté le 30 octobre 2008).

avec l'ONU au sujet de l'assistance humanitaire ainsi qu'en accélérant les procédures pour les agents humanitaires et en assurant leur sécurité. En résumé, il dépeint un climat favorable pour le travail humanitaire au Darfour.

### *La réalité*

Vu la détérioration de la situation sécuritaire et la multiplication des attaques prenant pour cible les travailleurs humanitaires, il s'avère de plus en plus difficile pour les agences humanitaires d'avoir accès aux personnes qui ont le plus besoin d'aide au Darfour. Nous nous réjouissons de la prolongation, le 17 novembre, du moratoire facilitant l'aide humanitaire—un élément clé du Communiqué conjoint signé avec l'ONU—jusqu'à janvier 2010 mais il reste à voir si sa mise en œuvre suivra. Il ressort qu'en se dérochant continuellement aux engagements qu'il a pris dans le Communiqué conjoint signé avec l'ONU – qui comprend ce moratoire – et en harcelant en permanence les agences humanitaires, le gouvernement soudanais entrave sérieusement les efforts de ces dernières.

### **L'insécurité—problème que le gouvernement soudanais se met en défaut de résoudre alors qu'il relève de sa responsabilité—est de loin la préoccupation majeure des civils et du personnel humanitaire.**

- 170 agents humanitaires ont été enlevés ou kidnappés et 11 ont été tués au cours des neuf premiers mois de 2008. 225 véhicules humanitaires ont été détournés entre janvier et octobre 2008.<sup>23</sup> Pour toute l'année 2007, le nombre total de véhicules détournés s'élevait à 137.
- Les observateurs sur le terrain ont signalé que les appareils militaires aériens du gouvernement soudanais impliqués dans les raids du mois d'août au Nord-Darfour étaient peints en blanc, la couleur

---

<sup>23</sup> Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général de l'ONU, Coordonnateur résident et Coordonnateur des opérations humanitaires au Soudan, « Darfur Humanitarian Profile No.33 », 1<sup>er</sup> octobre 2008, [http://www.unsudanig.org/docs/DHP33\\_narrative\\_1%20October%202008.pdf](http://www.unsudanig.org/docs/DHP33_narrative_1%20October%202008.pdf) (consulté le 30 octobre 2008).

officielle des appareils de l'ONU. L'engagement pris récemment par Khartoum de cesser de peindre ses hélicoptères en blanc doit encore être mis en œuvre.

- Deux importantes ONG ont suspendu leurs activités dans le Nord-Darfour en août suite aux attaques répétées menées contre leur personnel et leurs biens. En conséquence, 415 000 personnes ont été privées temporairement d'aide alimentaire.<sup>24</sup>

**Le gouvernement soudanais se met en défaut de se conformer au Communiqué conjoint de 2007 sur la facilitation des activités humanitaires, comme le montrent ses restrictions en matière d'accès humanitaire, le harcèlement qu'il fait subir aux travailleurs humanitaires et les contraintes bureaucratiques qu'il impose.**

- Deux graves incidents ont touché des vols du Service aérien humanitaire des Nations Unies (UNHAS)—un service qui permet aux travailleurs humanitaires de se déplacer dans la région. À Abu Sorouj, des officiers des Forces armées soudanaises (FAS) ont arrêté l'équipage et les passagers. Le 27 août à Golo (djebel Marra), des officiers des FAS ont arrêté un membre de l'équipage de l'UNHAS et passé à tabac d'autres membres tout en menaçant les passagers avec leurs fusils. Suite à ces incidents, l'UNHAS a suspendu ses vols sur Golo.
- Au Sud-Darfour, les restrictions imposées par le gouvernement soudanais sur l'acheminement du secours humanitaire vers le camp de déplacés de Kalma ont duré plusieurs semaines en août et septembre 2008.
- Au cours des dernières années, le ministre en charge des produits pharmaceutiques a imposé des procédures bureaucratiques plus strictes pour tous les médicaments entrant dans le pays, débouchant sur des tests répétés et superflus des mêmes médicaments et sur des délais prolongés pour le dédouanement des cargaisons de médicaments. Résultat, certains

---

<sup>24</sup> Ibid.

approvisionnement en produits de santé destinés au Darfour ont enregistré des retards de plus de 6 mois.

- Au Nord-Darfour, la Commission chargée de l'aide humanitaire (HAC) a promulgué de nouvelles conditions plus strictes pour l'octroi de permis de déplacement pour les véhicules de location. Les agents humanitaires se déplacent souvent dans des véhicules loués afin de réduire les possibilités de détournement.

**Les restrictions accrues frappant l'accès des organisations humanitaires ont un sérieux impact sur la population du Darfour.**

- En septembre dernier, 250 000 personnes dans le besoin—soit le chiffre le plus élevé cette année—se sont trouvées hors de portée des travailleurs humanitaires en raison de l'insécurité régnante. En septembre et octobre 2008, l'accessibilité générale de l'ONU au Darfour était à son plus bas niveau depuis octobre 2006.<sup>25</sup>
- Actuellement, les agences humanitaires ne peuvent avoir accès qu'à 65% de la population affectée.

---

<sup>25</sup> Ibid.

## La justice soudanaise et l'imputabilité des crimes

« Seule la justice soudanaise [est compétente pour] juger les dossiers au Soudan, surtout ceux au Darfour. »<sup>26</sup>

—Le Président Béchir, 16 février 2006

« La justice soudanaise remplira totalement son rôle en combattant l'impunité liée aux crimes qui ont pu être commis au Darfour. »<sup>27</sup>

—Ramadan Al-Amamra, Commissaire au Conseil de paix et de sécurité de l'UA, 11 septembre 2008

### La rhétorique

À plusieurs reprises, le Soudan a rejeté les demandes de coopération émanant de la CPI aux motifs qu'il n'est pas un État partie au Statut de Rome<sup>28</sup> et que le gouvernement soudanais a la capacité de juger ces crimes dans des tribunaux nationaux, les affaires devant la CPI étant donc irrecevables.<sup>29</sup> Afin d'étayer ces affirmations, le Soudan a périodiquement annoncé des mesures prétendument destinées à améliorer l'imputabilité des crimes au niveau national. Il s'agit notamment

---

<sup>26</sup> « Le Soudan refuse l'extradition à la CPI de suspects de crimes de guerre au Darfour », Agence de presse Xinhua, 19 février 2006, [http://www.french.xinhuanet.com/french/2006-02/20/content\\_418658.htm](http://www.french.xinhuanet.com/french/2006-02/20/content_418658.htm) (consulté le 25 septembre 2008).

<sup>27</sup> « African Union Says Sudan Judiciary Will Look Into Darfur Crimes », *Sudan Tribune*, 11 septembre 2008, <http://www.sudantribune.com/spip.php?article28590> (consulté le 29 septembre 2008).

<sup>28</sup> Le gouvernement soudanais a également affirmé à plusieurs reprises que la CPI n'était pas compétente car le Soudan n'avait pas ratifié le Statut de Rome établissant la Cour. Cet argument a été réitéré suite à l'annonce de la requête déposée par le procureur le 14 juillet 2008. Néanmoins, le fait que le Conseil de sécurité ait déféré la situation au Darfour à la Cour pénale internationale impose au Soudan une obligation légale contraignante de coopérer avec la Cour.

<sup>29</sup> En vertu de l'article 17 du Statut de Rome, la Cour jugera une affaire irrecevable « lorsque l'affaire fait l'objet d'une enquête ou de poursuites de la part d'un État ayant compétence en l'espèce, à moins que cet État n'ait pas la volonté ou soit dans l'incapacité de mener véritablement à bien l'enquête ou les poursuites ». Cependant, les décisions antérieures de la chambre préliminaire indiquent que pour qu'une affaire soit jugée irrecevable, les procédures nationales doivent viser à la fois la personne et les crimes mentionnés dans le mandat d'arrêt de la CPI. Même si l'article 17 est d'application, l'État doit introduire une demande auprès des juges de la CPI afin qu'ils statuent sur l'irrecevabilité de l'affaire.

de la mise sur pied d'une commission d'enquête nationale ; de la création de Tribunaux spéciaux pour les événements au Darfour qualifiés par Khartoum de « remplaçants de la Cour pénale internationale »<sup>30</sup> ; de la nomination d'un nouveau procureur spécial pour le Darfour et de hauts conseillers juridiques dans chacune des entités du Darfour afin d'enquêter sur les crimes commis depuis 2003 ; de certains amendements au Code pénal soudanais qui autorisent le jugement devant des tribunaux soudanais des crimes relevant de la CPI aux termes du Statut de Rome.<sup>31</sup>

En octobre, les responsables de la justice soudanaise ont annoncé que le procureur spécial du Soudan avait clôturé une enquête sur les charges à l'encontre d'Ali Kushayb, l'un des deux individus visés par un mandat d'arrêt de la CPI pour 51 chefs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Les responsables ont également fait savoir que Kushayb avait été placé en détention provisoire.

#### *La réalité*

**Depuis que le Conseil de sécurité de l'ONU a déferé la situation au Darfour à la CPI, aucun progrès pouvant mener à la fin de l'impunité pour les atrocités perpétrées au Darfour n'a été enregistré.**

- À ce jour, le nouveau Procureur spécial n'a examiné que trois affaires—contre Ali Kushayb et deux autres inconnus. Les charges n'ont pas été précisées bien qu'un responsable ait déclaré que les enquêtes étaient liées à des « meurtres et pillages ».
- Ali Kushayb a été arrêté antérieurement dans l'intention de soulever la question de la recevabilité devant la CPI. Le procureur de la CPI

---

<sup>30</sup> « Sudan: Judiciary challenges ICC over Darfur case », IRIN, 24 juin 2005,

[http://www.irinnews.org/report.asp?ReportID=47802&SelectRegion=East\\_Africa@SelectCountry=SUDAN](http://www.irinnews.org/report.asp?ReportID=47802&SelectRegion=East_Africa@SelectCountry=SUDAN)

<sup>31</sup> En septembre 2005, le gouvernement soudanais a émis un décret établissant un procureur spécial pour les crimes contre l'humanité et en novembre 2005, il a élargi la compétence des Tribunaux pénaux spéciaux sur les événements au Darfour (TPSED) de façon à y inclure ces crimes. Toutefois, ces décrets ne définissent pas les crimes et rien n'indique qu'il y ait des tribunaux qui jugent les crimes internationaux tels que les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. Ces crimes ne sont à ce jour pas inclus dans le Code pénal soudanais mais en novembre 2008, le gouvernement a adopté des amendements au Code de façon à les y inclure pour la première fois. Jusqu'à présent, personne n'a été inculpé de tels crimes.

a été informé qu'Ali Kushayb avait été arrêté le 28 novembre 2006 mais c'était en rapport avec des crimes commis au Darfour qui n'étaient pas visés par la requête déposée par le procureur devant la Cour, et le procureur n'a reçu aucun document ou information à propos de l'arrestation de Kushayb ou de l'enquête le concernant. La Cour a établi que l'affaire semblait recevable. Début octobre 2007, les responsables du gouvernement ont annoncé que Kushayb avait été remis en liberté faute de preuves, alors que d'autres sources ont signalé que cela faisait déjà trois mois au moins qu'il était en liberté.

- Bien qu'en octobre 2008, les responsables aient à nouveau affirmé que Kushayb avait été placé en détention provisoire, d'autres sources ont déclaré qu'il restait en fait à son domicile. Il semble que les récentes enquêtes menées sur les crimes qui lui sont imputés correspondent en réalité à la réouverture de l'affaire précédente.
- Ce n'est pas la première fois que le Soudan cherche à donner l'image d'un pays qui réclame des comptes pour les crimes commis afin d'éviter que ne s'applique la compétence de la CPI. Un jour après que le procureur de la CPI eut annoncé qu'il ouvrait une enquête au Darfour, les autorités soudanaises ont mis en place les Tribunaux pénaux spéciaux sur les événements au Darfour (TPSED) pour démontrer que le gouvernement était capable de gérer les poursuites au niveau national. Néanmoins, ces tribunaux n'ont jugé que 13 dossiers de délits de droit commun, tels que le recel de biens volés, le vol ou des meurtres individuels sans rapport avec les attaques de grande envergure. À ce jour, les autorités soudanaises n'ont porté plainte devant les TPSED pour aucune des principales atrocités perpétrées au Darfour. Aucun responsable n'a été inculpé pour ces crimes sur la base de la responsabilité de commandement.
- Plutôt que d'être poursuivis, d'autres responsables présumés des crimes graves commis au Darfour ont bénéficié d'une protection. Ahmad Harun reste au poste de ministre d'État délégué aux affaires humanitaires en dépit de la délivrance d'un mandat d'arrêt de la CPI à son encontre le 27 avril 2007. Dans le cadre de cette fonction,

Harun participe également à la supervision du déploiement de la MINUAD. Les responsables du gouvernement soudanais ont indiqué qu'il n'existait aucun élément de preuve contre Harun et qu'il ne serait pas poursuivi.<sup>32</sup>

- Des amendements au code pénal soudanais ont finalement été adoptés en novembre 2008, incluant officiellement dans le droit pénal du Soudan des crimes internationaux tels que les crimes contre l'humanité et le génocide. À ce jour toutefois, aucun individu n'a été inculpé en vertu de ces dispositions. La législation soudanaise ne prévoit pas non plus le principe de la responsabilité de commandement.
- Les dispositions de la législation soudanaise offrant une immunité étendue créent des obstacles qui empêchent de mener à bien des poursuites contre les membres des forces armées (entre autres les Forces de défense populaire et certaines milices), des agences de sécurité nationale et de la police pour leur rôle dans les événements.
- Dans le cas des poursuites pour viol, des obstacles importants existent sur le plan juridique et pratique. Les victimes risquent d'être poursuivies pour adultère et les autorités policières et judiciaires se montrent toujours peu disposées à poursuivre les auteurs de violences sexuelles commises à grande échelle.
- Quoi qu'il en soit, c'est à la CPI qu'il revient de déterminer s'il existe des procédures nationales capables de juger ces personnes pour ces crimes. Le mécanisme prévu pour contester la recevabilité d'une situation ou d'une affaire est décrit à l'article 19 du Statut de Rome. En vertu de cette disposition, les juges de la CPI peuvent déterminer si les autorités soudanaises ont la volonté et la capacité de mener véritablement à bien l'enquête ou les poursuites pour les crimes qui relèvent de la compétence de la Cour. Cette procédure

---

<sup>32</sup> « ICC Chief Prosecutor reject Sudanese Justice Minister Statements », 28 février 2007,

[http://www.sudantribune.com/spip.php?article20478&var\\_recherche=haroun%20investigate](http://www.sudantribune.com/spip.php?article20478&var_recherche=haroun%20investigate) ; « No Evidence against ICC Suspect », Reuters, 4 mai 2007,

[http://www.sudantribune.com/spip.php?article21701&var\\_recherche=haroun%20investigate](http://www.sudantribune.com/spip.php?article21701&var_recherche=haroun%20investigate).



judiciaire est sans rapport aucun avec le pouvoir conféré au Conseil de sécurité de surseoir à l'enquête en vertu de l'article 16.

## **La MINUAD – Opération hybride Union africaine/Nations Unies**

« Vous [la MINUAD] êtes nos invités et nos partenaires, et nous sommes prêts à fournir toute l'assistance nécessaire pour vous aider à faire votre travail. »

—Le Président soudanais Omar el-Béchir, 23 juillet 2008<sup>33</sup>

### *La rhétorique*

À plusieurs reprises, le gouvernement soudanais a promis de faciliter le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) conformément à ses obligations légales internationales.<sup>34</sup> Les autorités du Soudan affirment que les retards sont dus aux engagements non tenus de la communauté internationale. Le 18 septembre 2008, par exemple, l'Ambassadeur du Soudan auprès des Nations Unies a décliné toute responsabilité de son gouvernement dans les problèmes qui entravent sérieusement le déploiement de la MINUAD, déclarant que « s'il y a des retards, c'est à cause des Nations Unies ».<sup>35</sup>

Récemment, le gouvernement soudanais a modulé son ton, mettant l'accent sur une coopération plus ouverte avec la communauté internationale en ce qui concerne le déploiement de la MINUAD. Le 7 octobre 2008, il a participé à une réunion tripartite avec l'Union africaine et les Nations Unies en vue de résoudre les obstacles au déploiement. Au cours de cette réunion, Khartoum a accepté de supprimer certaines

---

<sup>33</sup> « UN-African Union mission chief meets with Sudanese President in Darfur », communiqué de presse de l'ONU, 23 juillet 2008, <http://www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=27465&Cr=Darfur&Cr1> (consulté le 14 octobre 2008).

<sup>34</sup> La résolution 1769 du Conseil de sécurité autorisant la MINUAD impose à tous les États, y compris au Soudan, l'obligation de faciliter le déploiement de la force : Résolution 1769 du Conseil de sécurité des Nations Unies (2007), Index des Nations Unies S/RES/1769 (2007), 31 juillet 2007, [http://www.un.org/french/documents/view\\_doc.asp?symbol=S%2FRES%2F1769+\(2007\)&Submit=Recherche&Lang=F](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S%2FRES%2F1769+(2007)&Submit=Recherche&Lang=F) (consultée le 30 octobre 2008).

<sup>35</sup> Louis Charbonneau, « Sudan blames UN for peacekeeper deployment delays », Reuters, 18 septembre 2008, <http://www.alertnet.org/thenews/newsdesk/N18492730.htm> (consulté le 14 octobre 2008).

entraves administratives gênant la MINUAD.<sup>36</sup> Dans ses dernières déclarations publiques, le gouvernement soudanais a mis en avant ces développements qui, à ses yeux, sont la preuve de son engagement en faveur de la paix et de la sécurité au Darfour.<sup>37</sup>

### *La réalité*

**Depuis l'autorisation de la MINUAD, le gouvernement soudanais s'est sans cesse mis en défaut de contribuer à son déploiement et, à bien des égards, il a ouvertement fait de l'obstruction.**

- Sa campagne systématique d'obstruction consiste notamment à faire traîner les négociations sur le déploiement de la MINUAD, à mettre en place des contraintes administratives et à mener des attaques délibérées contre les soldats de la paix. En dépit des autres difficultés auxquelles est confrontée la mission—trop peu de moyens techniques essentiels, des obstacles bureaucratiques et politiques au sein du système onusien ainsi que de piètres infrastructures de base—, l'obstruction méthodique du gouvernement à Khartoum demeure la principale cause de l'incapacité à déployer la mission.
- Au départ, Khartoum avait insisté sur l'inclusion, dans l'Accord sur le statut des forces (SOFA), de certaines dispositions qui auraient considérablement restreint la mobilité et la capacité de communication des troupes. En définitive, l'accord n'a pas intégré ces dispositions mais les négociations ont retardé la préparation et le déploiement de la force pendant des mois.

---

<sup>36</sup> Conseil de sécurité des Nations Unies, « Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine–Nations Unies au Darfour », S/2008/659, 17 octobre 2008, [http://www.un.org/french/documents/view\\_doc.asp?symbol=S%2F2008%2F659&Submit=Recherche&Lang=F](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S%2F2008%2F659&Submit=Recherche&Lang=F) (consulté le 30 octobre 2008).

<sup>37</sup> « AU, UN & GoS tripartite meeting held in Khartoum », UNAMID Featured News, 7 octobre 2008, <http://unamid.unmissions.org/Default.aspx?tabid=55&ctl=Details&mid=376&ItemID=229> (consulté le 27 octobre 2008).

- Le 7 janvier 2008 (juste sept jours après que la MINUAD eut repris le commandement à l'UA), un convoi de la MINUAD a été attaqué par les Forces armées soudanaises.<sup>38</sup>
- Le 8 juillet 2008, un contingent de milice bien organisé et fortement armé a attaqué une patrouille de soldats et de policiers de la MINUAD, tuant sept casques bleus de l'ONU. Dans un compte rendu au Conseil de sécurité, Jean-Marie Guéhenno, alors Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, a déclaré que l'attaque « avait eu lieu dans une zone contrôlée par le gouvernement soudanais et que certains des assaillants portaient des vêtements similaires aux uniformes de l'armée soudanaise ». Il a ajouté que l'embuscade avait été « préméditée et bien organisée » et « visait à infliger des pertes ».<sup>39</sup>
- Les responsables soudanais ont averti que la délivrance d'un mandat d'arrêt de la CPI à l'encontre du président soudanais entraînerait de sévères représailles contre le personnel de l'ONU et des agences humanitaires au Darfour et partout au Soudan.<sup>40</sup> Les forces gouvernementales, la police et les milices, ainsi que les rebelles et les bandits, harcèlent déjà les patrouilles de la MINUAD et bloquent les missions d'évaluation de la sécurité.

**Les engagements pris récemment par le gouvernement à propos du déploiement de la MINUAD et de la possibilité pour la mission d'opérer au Darfour doivent encore être traduits en actes.**

- En dépit des problèmes antérieurs, l'approche adoptée récemment par Khartoum a permis quelques progrès limités. Suite aux réunions d'octobre 2008 avec le gouvernement soudanais,

---

<sup>38</sup> « Attack on UNAMID Convoy », communiqué de presse du Département d'État américain, 9 janvier 2008, <http://www.state.gov/r/pa/prs/ps/2008/jan/98954.htm> (consulté le 27 octobre 2008).

<sup>39</sup> Margaret Besheer, « Concern Grows at UN for Peacekeepers, Staff in Sudan », VOA News, Voix de l'Amérique, 11 juillet 2008, <http://www.voanews.com/english/archive/2008-07/2008-07-11-voa65.cfm> (consulté le 27 octobre 2008).

<sup>40</sup> Sam Dealey, « Sudan: Retaliation Against the Hague? », Time, 15 juillet 2008, <http://www.time.com/time/world/article/0,8599,1822833,00.html?xid=feed-cnn-topics> (consulté le 27 octobre 2008).

l'émissaire spécial des États-Unis au Soudan, Richard Williamson, a exprimé sa satisfaction au sujet des récents accords conclus avec le gouvernement en vue de faciliter la coopération avec la MINUAD. L'Ambassadeur Williamson a toutefois précisé : « Ce ne sont ni les procédures ni les promesses qui nous intéressent mais les résultats. »<sup>41</sup>

- Pour que de réels progrès soient opérés dans le déploiement de la MINUAD, ces engagements doivent être respectés en permanence et dans leur totalité, à l'instar de toutes les autres obligations du gouvernement en lien avec la force (par exemple celles prévues dans le SOFA). Jusque-là, tous les « accords » devraient être évalués à la lumière des promesses non tenues par Khartoum dans le passé.
- Dans une lettre datée du 26 septembre 2008 et adressée au Département de l'appui aux missions, le gouvernement soudanais a accepté d'« accorder une autorisation générale pour les opérations de transport aérien ».<sup>42</sup> Cependant, cet accord doit encore entrer en vigueur et le gouvernement a déclaré récemment que « les opérations [aériennes] conduites 24 heures sur 24 et sept jours sur sept seraient peu à peu autorisées ».<sup>43</sup> Depuis le début de la MINUAD, en dépit des dispositions du SOFA, le gouvernement soudanais s'est obstiné à refuser à la MINUAD le droit d'effectuer des vols de nuit ainsi qu'une autorisation générale pour les vols transportant d'importants contingents de soldats et de

---

<sup>41</sup> Ambassade des États-Unis d'Amérique, Khartoum, transcription officielle suite à une réunion avec le Conseiller présidentiel soudanais, D. Nafie Ali Nafie, 8 octobre 2008, <http://sudan.usembassy.gov/media/press-releases-pdf/2008/20081008-williamsonpressstatements.pdf> (27 octobre 2008).

<sup>42</sup> Conseil de sécurité des Nations Unies, « Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour », S/2008/659, 17 octobre 2008, [http://www.un.org/french/documents/view\\_doc.asp?symbol=S%2F2008%2F659&Submit=Recherche&Lang=F](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S%2F2008%2F659&Submit=Recherche&Lang=F) (consulté le 30 octobre 2008).

<sup>43</sup> « Sudan agrees to allow UNAMID night flights in Darfur - envoy », Sudan Tribune, 18 août 2008, <http://www.sudantribune.com/spip.php?article28310> (consulté le 27 octobre 2008) et Conseil de sécurité des Nations Unies, « Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour », S/2008/659, 17 octobre 2008, [http://www.un.org/french/documents/view\\_doc.asp?symbol=S%2F2008%2F659&Submit=Recherche&Lang=F](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S%2F2008%2F659&Submit=Recherche&Lang=F) (consulté le 30 octobre 2008).

matériel. Ce dernier point entrave la capacité de rotation et de déploiement des troupes. Par ailleurs, ces deux mesures d'obstruction empêchent sérieusement la MINUAD de réagir rapidement aux incidents qui lui sont signalés.

- Les responsables du gouvernement soudanais affirment aujourd'hui que tous les terrains nécessaires pour les bases de la MINUAD sont maintenant accessibles. Ses actes d'obstruction permanente depuis la signature du SOFA ont toutefois retardé de plusieurs mois la construction des bases, et le manque antérieur de bases a entraîné un retard dans le déploiement de la MINUAD et a réduit sa capacité à opérer efficacement.<sup>44</sup>
- Le gouvernement soudanais a déclaré récemment que le matériel de la MINUAD est maintenant dédouané à Port-Soudan dans les sept jours suivant son arrivée. Lors de la réunion tripartite, il a accepté de faciliter le dédouanement en offrant une « opération unique de dédouanement au point d'entrée ».<sup>45</sup> Cet engagement doit encore entrer en vigueur. Dans le passé, le gouvernement a régulièrement retenu le matériel de la MINUAD à Port-Soudan des mois durant, soi-disant pour les formalités de dédouanement, et ce en dépit des nombreuses demandes de l'ONU et de la disposition explicite du SOFA interdisant ces longs délais.<sup>46</sup>
- Les unités vitales de maintien de la paix thaïlandaises et népalaises ont maintenant été approuvées par les autorités soudanaises. Toutefois, ces unités, qui étaient autosuffisantes et prêtes à être déployées en janvier, ne doivent arriver au Darfour que début 2009

---

<sup>44</sup> Conseil de sécurité des Nations Unies, « Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine–Nations Unies au Darfour », S/2008/659, 17 octobre 2008, [http://www.un.org/french/documents/view\\_doc.asp?symbol=S%2F2008%2F659&Submit=Recherche&Lang=F](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S%2F2008%2F659&Submit=Recherche&Lang=F) (consulté le 30 octobre 2008).

<sup>45</sup> Ibid.

<sup>46</sup> Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de la MINUAD, Centre d'actualités des Nations Unies, 14 février 2008, disponible sur <http://www.un.org/apps/newsFr/docs.asp?Topic=Sudan&Type=Report> (consulté le 27 octobre 2008) et « KEEPING OUR WORD: Fulfilling the Mandate to Protect Civilians in Darfur », Save Darfur Coalition et ENOUGH Project, 12 juin 2008, [http://darfur.3cdn.net/35b2008acd4c9385ae\\_3qm6bhv3u.pdf](http://darfur.3cdn.net/35b2008acd4c9385ae_3qm6bhv3u.pdf) (consulté le 27 octobre 2008).

au plus tôt,<sup>47</sup> à cause des neufs mois qui se sont écoulés avant que le gouvernement soudanais confirme par écrit son approbation de la liste des pays proposés pour être fournisseurs de contingents.

- Le gouvernement soudanais a accepté récemment de « fournir des escortes de sécurité pour les convois routiers de la MINUAD toutes les 48 heures, étant entendu que les départs auraient lieu en temps voulu toutes les 24 heures ». L'incapacité antérieure du gouvernement à fournir régulièrement et en temps opportun des escortes de sécurité pour l'équipement et le matériel destinés à la MINUAD<sup>48</sup> a provoqué un retard de six mois, qui devra être résorbé avant que le nouveau matériel puisse être transporté.<sup>49</sup>
- Le gros du premier bataillon d'infanterie égyptien est arrivé au Darfour à la mi-novembre. Le matériel dont il avait besoin était déjà parvenu à Port-Soudan le 31 janvier 2008 mais il avait été retenu à la douane pendant de longs mois. Bien que le déploiement du gros du bataillon soit un pas en avant, les 184 autres membres du personnel qui doivent compléter le bataillon ne sont attendus que fin 2008. Sept autres bataillons d'infanterie, dont un contingent égyptien supplémentaire, doivent encore être déployés.<sup>50</sup>

---

<sup>47</sup> « First batch of Nepalese troops join Darfur peacekeeping force », Sudan Tribune, 20 octobre 2008, <http://www.sudantribune.com/spip.php?article28976> (consulté le 27 octobre 2008) et Conseil de sécurité des Nations Unies, « Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour », S/2008/659, 17 octobre 2008, [http://www.un.org/french/documents/view\\_doc.asp?symbol=S%2F2008%2F659&Submit=Recherche&Lang=F](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S%2F2008%2F659&Submit=Recherche&Lang=F) (consulté le 30 octobre 2008).

<sup>48</sup> « KEEPING OUR WORD: Fulfilling the Mandate to Protect Civilians in Darfur », Save Darfur Coalition et ENOUGH Project, 12 juin 2008, [http://darfur.3cdn.net/35b2008acd4c9385ae\\_3qm6bhv3u.pdf](http://darfur.3cdn.net/35b2008acd4c9385ae_3qm6bhv3u.pdf) (consulté le 27 octobre 2008).

<sup>49</sup> Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride UA-ONU au Darfour (MINUAD), Centre d'actualités des Nations Unies, 21 octobre 2008, disponible sur <http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=17600&Cr=MINUAD&Cr1=darfour&Kw1=MINUAD&Kw2=&Kw3=> (consulté le 27 octobre 2008).

<sup>50</sup> « UNAMID welcomes the arrival of the main body of the Egyptian infantry battalion », UNAMID Featured News, 13 novembre 2008, <http://unamid.unmissions.org/Default.aspx?tabid=55&ctl=Details&mid=376&ItemID=287> (consulté le 20 novembre 2008) et « After Delays, Egyptian battalion to arrive in Darfur », Sudan Tribune, 12 novembre 2008, <http://www.sudantribune.com/spip.php?article29239> (consulté le 20 novembre 2008).